

Cabinet essentia35, c'est aussi... Cap sur un co-développement professionnel !

Créé en janvier 2014 par Thierry Fresnel, essentia35 a pour mission d'accompagner, de conseiller et de former les petites et moyennes entreprises ainsi que les personnes en projet de reconversion professionnelle ou de création, reprise d'entreprise.

Depuis fin 2018, une dizaine de formateur.trices indépendant.es a rejoint essentia35, constituant ainsi une nouvelle communauté multi-compétente et experte pour s'engager auprès des organisations et des individus.

Les formations proposées :

- Vente et Marketing
- Ressources Humaines
- Création d'entreprise
- Communication
- Transition numérique
- Management de proximité
- Export
- Bureautique

Conseil - Formation - Accompagnement



☎ 02 22 93 12 84

44 rue des verdaudais, 35690 Acigné

✉ thierry.fresnel@essentia35.com

✉ nadine.fresnel@essentia35.com

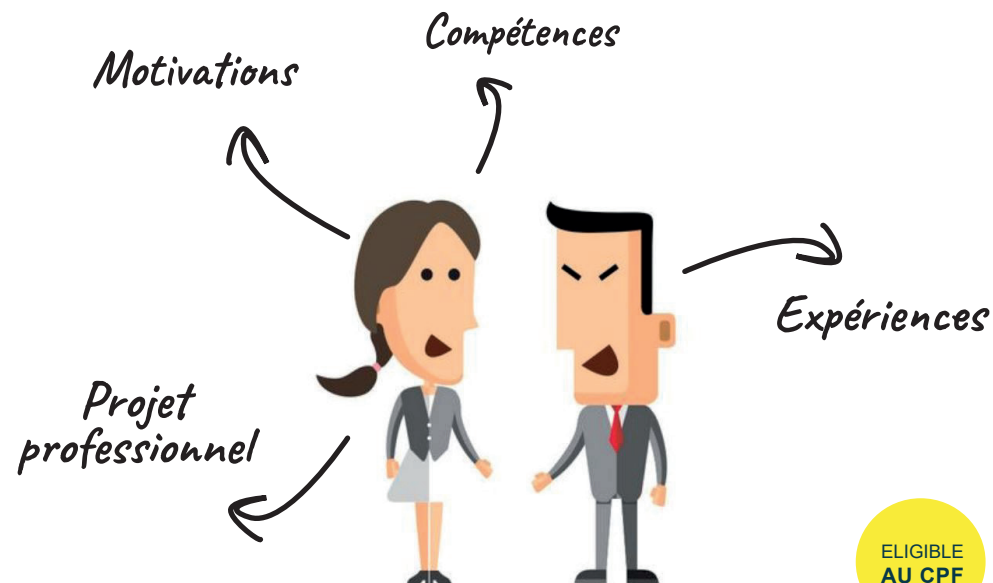
www.essentia35.fr

Essentia35 | Cabinet Essentia35

essentia35 est certifié Qualiopi pour les actions de formation



POURQUOI CHOISIR LE BILAN DE COMPETENCES ?



- ◆ Faire le point sur son parcours professionnel
- ◆ Construire ou valider son projet professionnel
- ◆ Changer de métier ou évoluer (poste, entreprise, ...)



Sécurisez votre parcours professionnel avec le bilan de compétences



Les modalités du bilan de compétences



Entretiens individuels et rencontres de professionnels



Bilan personnalisé avec un conseiller



3 à 4 mois en moyenne



Durée modalisée de 8 à 24h



Confidentialité

Publics concernés

Le bilan de compétences s'adresse aux **salariés** et aux **demandeurs d'emploi**, quel que soit le niveau scolaire et l'âge.

Financements

➤ CPF (Compte Personnel de Formation)

Vous pouvez utiliser **vos heures de CPF**. Le montant de votre dossier est disponible sur moncompteformation.gouv.fr avec l'aide du code CPF 202.


➤ Pôle Emploi

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'une aide individuelle à la formation – **AIF** de Pôle Emploi : les consulter.

➤ Plan de développement des compétences

Dans le cadre du **plan de développement des compétences** : le bilan est demandé par l'employeur et ne peut se faire qu'avec le consentement du salarié. Les dépenses engagées (prestations et rémunération) sont prises en charge par l'employeur. Démarrage dès l'accord de l'entreprise.

➤ Sur vos fonds propres

 Modalités d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr

Déroulement du bilan de compétences

0 Entretien d'information préalable gratuit

- ◆ Présentation de la structure et de la démarche de Bilan de Compétences

1 Phase préliminaire

- ◆ Recueil du besoin et analyse de votre besoin et attentes
- ◆ Définition des objectifs et axes de travail
- ◆ Organisation et calendrier prévisionnel

2 Phase d'investigation

- ◆ Bilan personnel : centres d'intérêts, personnalité, motivations et contraintes
 - ◆ Bilan professionnel : compétences professionnelles et extra-professionnelles
 - ◆ Exploration ciblée des métiers, postes, entreprises, secteurs d'activité (rencontre de professionnels) et des formations
- ➔ Définition de votre/vos projet.s professionnel.s

3 Phase de synthèse

- ◆ Analyse des points forts et des points de vigilance
- ◆ Plans d'actions pour concrétiser vos projets professionnels
- ◆ Rédaction d'une synthèse du bilan de compétences avec la conseillère

4 Entretien de suivi 6 mois après votre bilan de compétences

- ◆ Entretien téléphonique de 30 à 45 minutes



 Pour plus d'informations, contactez Nadine Fresnel par téléphone au **06.26.11.14.55** ou par mail : nadine.fresnel@essentia35.com.